

Concours des Pyramides d'Or 2018



Pyramide de la Conduite responsable des opérations cahier des charges 2018

PRIX DÉCERNÉS :

- **Échelon national : La Pyramide de Vermeil**
- **Échelon régional : La Pyramide d'Argent**

PRÉAMBULE :

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), c'est la responsabilité d'une entreprise vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et sur l'environnement, se traduisant par un comportement transparent et éthique qui :

- *contribue au développement durable y compris à la santé et au bien-être de la société,*
- *prend en compte les attentes des parties prenantes,*
- *respecte les lois en vigueur et est compatible avec les normes internationales,*
- *est intégré dans l'ensemble de l'organisation et mis en oeuvre dans ses relations.*

Pour définir le périmètre de sa responsabilité sociétale, identifier les domaines d'action pertinents et fixer ses priorités, il convient que l'entreprise traite les « questions centrales » suivantes : la gouvernance de l'organisation, les droits de l'Homme, les relations et conditions de travail, l'environnement, la loyauté des pratiques, les questions relatives aux consommateurs, les communautés et le développement local.

(cf Définition Norme ISO 26000)

Le promoteur immobilier en tant qu'acteur majeur de l'économie, de la ville et de la construction, est nécessairement concerné par cette démarche. Beaucoup d'entre eux se placent naturellement dans cette démarche sans que celle-ci soit pour autant mise en avant dans le cadre du label RSE.

En décernant le « Prix de la conduite responsable des opérations », APAVE souhaite valoriser l'engagement des adhérents de la FPI qui ont adopté un comportement responsable contribuant au développement durable lors d'une opération de promotion immobilière.

CRITÈRES MINIMUM :

La Pyramide « Conduite responsable des opérations » distingue le projet ayant répondu à des critères traitant des questions de gouvernance de l'organisation, de droits de l'homme, de relations et conditions de travail, d'environnement, de loyauté des pratiques, de questions relatives aux consommateurs, de communautés et développement local.

Cette pyramide est ouverte à tout type de programmes : en tertiaire ou en logement, en construction neuve ou en réhabilitation.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION ET DE NOTATION :

Les principes de la RSE peuvent se décliner pour la conduite d'opérations immobilières au travers des priorités ou critères suivants :

	Poids des critères /100
• Intégration des opérations dans leur environnement	20
• Qualité de la relation client	20
• Engagement social	20
• Qualité environnementale et sociétale	15
• Gouvernance et gestion des ressources humaines	15
• Relations avec les parties prenantes	10

ANNEXES : exemples d'initiatives ou de pratiques répondant aux critères

Critères	Exemples d'initiatives ou de pratiques à valoriser dans le dossier
• Intégration de l'opération dans son environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte de la politique d'urbanisme - Concertation des riverains - Connexion du programme dans la ville (réflexion globale immeuble/quartier sur les commerces, le transport, mixité fonctionnelle,..)
• Qualité de la relation client	<ul style="list-style-type: none"> - Process de suivi du client de la réservation à la livraison - Gestion des réserves - Relations avec la copropriété - Accompagnement des acquéreurs dans la prise en main de leur logement ou immeuble (carnet numérique, guide dématérialisé/domotique, suivi des consommations d'énergie) - Identification des interlocuteurs à solliciter par thématiques
• Engagement social	<ul style="list-style-type: none"> - Clause d'insertion sur les chantiers - Achats auprès d'ESAT ou de structures d'insertion par le travail - Partenariats avec associations locales d'insertion - Interventions dans le cadre de salons pour l'emploi ou d'information sur les métiers
• Qualité environnementale et sociétale	<ul style="list-style-type: none"> - Conception durable du bâtiment (énergies renouvelables, adaptation aux changements climatiques, conception du bâtiment en prenant en compte tout son cycle de vie, gestion des déchets du chantier,...) - Utilisation de la maquette numérique ou BIM - Certifications obtenues : charte chantier propre, certifications environnementales (BREEAM, LEED, HQE), certification Habitat&Environnement, Label BiodiverCity,...) - Réflexion sur les usages du bâtiment et du logement - Réflexion sur la fonction « vivre ensemble » du bâtiment - Ergonomie et adaptabilité des logements - Prise en compte des nouveaux modes d'habiter (espaces partagés, partage des parkings,...)
• Gouvernance et	<p><i>Gouvernance :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Clarté et traçabilité des étapes de décision

<p>gestion des ressources humaines</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Procédures de gestion formalisées - Information des acteurs du projet (collaborateurs et prestataires) au lancement (notamment sur les missions de chacun) et pendant l'opération <p><i>Gestion des ressources humaines :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Politique de formation et de développement RH - Démarches/problématiques spécifiques comme l'égalité, la prévention,... - Qualité de vie au travail (communication interne, espaces de travail, articulation vie professionnelle/ vie familiale,...) - Accueil des jeunes en formation - Coopération intergénérationnelle - Implication des salariés dans la démarche responsable de l'entreprise - Démarche RSE
<ul style="list-style-type: none"> • Relations avec les parties prenantes (les différents prestataires) 	<ul style="list-style-type: none"> - Délais de paiement - Vigilance/travail dissimulé - Vigilance/sécurité sur les chantiers - Qualité des conditions de travail - Démarche Achats responsables